



Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **22 novembre deux mille dix-huit** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **16 novembre 2018**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN (présent jusqu'à la question n°28), Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Gwendal HENRY, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Marc LE BOUHART, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) André HARTEREAU a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 2) Loïc RABIN (présent jusqu'à la question n°28, a quitté la séance à la question n°29) a donné pouvoir à Yves GUYOT
- 3) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF
- 4) Marie-Françoise CÉREZ a donné pouvoir à Claudine CORPART
- 5) Pascal LE LIBOUX a donné pouvoir à Frédéric TOUSSAINT
- 6) Françoise BARJONET MOY a donné pouvoir à Nolwenn LE ROUZIC
- 7) Franck LE GOURRIÉREC a donné pouvoir à Julian PONDAVEN
- 8) Serge GERBAUD a donné pouvoir à Fabrice LEBRETON
- 9) Michaël BEAUBRUN a donné pouvoir à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

- Stéphanie LETELLIER, absente sans pouvoir de la question n°6 à la question n°9 incluse.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Katy BOUILLAUT** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Michèle DOLLÉ ouvre la séance : « Comme convenu lors du dernier Conseil Municipal les élus ont reçu les bordereaux avec toutes les annexes sur le CLOUD en PDF comme d'habitude. Chaque groupe en a reçu un exemplaire papier dans son bureau et en plus vous avez reçu un fichier Word avec les bordereaux ce qui vous permet d'y mettre des annotations. Nous allons y aller tranquillement avec une amélioration continue sur chaque étape. Les services apprécient déjà l'allègement de la procédure. »

Elle ajoute : « Stéphanie LETELLIER étant bloquée dans les embouteillages (gilets jaunes) je propose d'aller directement au point 7 Subvention exceptionnelle : aide financière au Secours Populaire d'Hennebont sans changer les numéros des points à l'ordre du jour, nous reprendrons l'ordre à l'arrivée de Stéphanie LETELLIER. Tout le monde est d'accord. »

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Michèle DOLLÉ soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018.

Xavier POUREAU déclare : « Habituellement nous recevions le repère des enregistrements qui étaient bien commodes pour retrouver ce qu'on avait dit pour rédiger le compte-rendu, mais on ne les a plus : est-il possible de les retrouver ? »

Philippe SARRET, DGA, répond : « que pour y remédier un tableau reprenant les heures de début de traitement de chaque question sera établi . »

Présents : 24	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 24	
<u>Unanimité</u>	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 8

24 Non votants : 8 absents de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018 :*

Loïc RABIN , Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Philippe PERRONNO, Alain HASCOET, Michaël BEAUBRUN

Stéphanie LETELLIER, non installée lors de la séance du 27 septembre 2018

Le Conseil Municipal a décidé de valider le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018.

2) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Elle ajoute : « En conclusion je souhaite remercier Marie-Hélène LE BORGNE qui quitte notre assemblée pour ces années d'engagement et sa participation active dans les commissions.

Les personnes citées dans le bordereau ont eu la qualité de Conseiller Municipal le temps de nous informer qu'elles renonçaient à la fonction. Ca a été un peu « sport » et les services m'ont demandé de remercier Monsieur Xavier POUREAU pour le soutien qu'il leur a apporté pour arriver au bout de la démarche et permettre à Mme LETELLIER d'être présente ce soir.

Madame Stéphanie LETELLIER, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de ce Conseil Municipal et dans toutes les Commissions où vous serez présente. Vous avez déjà eu l'avantage de faire le tour de pratiquement tous les services qui sont à la disposition de l'ensemble des Conseillers Municipaux.
Je vous invite à vous présenter. »

Stéphanie LETELLIER se présente : « je vis à Hennebont depuis 25 ans, et je travaille à la Caisse d'Epargne de Ploemeur ; je suis contente de me joindre à vous, j'attendais ça depuis un petit moment ; merci de me recevoir et j'espère que tout va bien se passer. »

Xavier POUREAU déclare « Je voulais ajouter mes remerciements et ceux de notre groupe à ceux que vous avez adressés à Marie-Hélène LE BORGNE, qui a siégé ici pendant 4 ans en plus d'un précédent mandat de 2001 à 2008, soit 10 ans au total, ce qui n'est pas rien.

On avait prévu de faire des relèves d'élus pendant le mandat, et à l'énumération de la succession des démissions, en quelques années, vous voyez que les gens ont pris d'autres responsabilités, associatives ou autres, n'ont plus le même rythme de vie ou la même disponibilité qu'au moment des élections. Il nous fallait quelqu'un de jeune et motivé et nous avons trouvé Stéphanie, qui attendait depuis un certain temps déjà de pouvoir nous rejoindre. Donc nous sommes très contents de son entrée dans notre groupe.

Le groupe Droite et Centre a pour vocation d'apporter un autre éclairage sur la manière de conduire la Ville, de faire des critiques constructives et des propositions concrètes qui débouchent sur des actions, comme le job dating qui aura lieu mardi prochain par exemple. En résumé, d'avoir une influence positive sur la conduite de la politique malgré notre faible représentation au Conseil Municipal. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 0	
Unanimité	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 33

Le Conseil Municipal prend acte de cette information

3) COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition des Commissions municipales.

4) COMITES CONSULTATIFS ET GROUPE DE TRAVAIL : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON « constate que Michaël BEAUBRUN ne figure plus dans aucune commission et le fait remarquer à Monsieur Poureux. »

Xavier POUREAU déclare « En effet Mickaël BEAUBRUN ne figure plus dans les Commissions, c'est la traduction officielle d'un état de fait puisque de fait il ne participait pas aux Commissions. On a besoin de gens qui travaillent

dans les Commissions, on n'a pas besoin d'absents. D'ailleurs il est d'accord puisqu'il n'a pas voté contre pour le moment. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition de ces Comités.

5) REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET D'ORGANISMES EXTERIEURS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU répond« Nous profitons en effet de l'arrivée de Stéphanie LETELLIER pour revoir la composition des Commissions et Comités, afin que chacun ait connaissance d'autres domaines. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification de la composition des représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs comme indiqué ci-avant.

6) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Elle ajoute concernant l'alinéa 6 : « Les deux lignes sont erronées nous avons conservé les chiffres du mois de septembre. En fait il s'agit pour les contrats risque statutaire du 11 septembre au 8 novembre de 35 318,49 € et pour les contrats dommage aux biens pour le gymnase Curie une indemnisation de 3 043, 81 €. Ce sera rectifié sur la délibération. »

Présents : 24	Pouvoirs : 8	Total : 32	Exprimés : 0	
Non votant : Prend acte				

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AIDE FINANCIERE AU SECOURS POPULAIRE D'HENNEBONT

Michèle DOLLÉ : « Claudine va vous présenter ce bordereau mais je propose avant une suspension de séance pour que Madame REY et Monsieur MARCHAND puissent nous présenter l'action. »

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON «remercie les bénévoles du Secours Populaire pour leurs actions de solidarité et propose, si possible, d'augmenter le montant de la subvention exceptionnelle que va lui accorder la Ville, de la passer de 1 500 € à 2 000 € voire un peu plus. »

Claudine CORPART répond : « Je crois que vous savez que ce n'est pas tout à fait comme ça se passe. Les inscriptions budgétaires se préparent. Tout a été décidé en amont avec les personnes concernées et avec l'association. Qu'il y ait des appels à la solidarité oui, on n'a pas eu de demande de frais supplémentaires. Je ne crois pas que pour aucune association on attribue comme cela. Soit il y a une demande sur une situation précise, d'aide, d'urgence en l'occurrence c'est ici le cas. Auquel cas, c'est évalué et chiffré. Chaque situation mérite d'être étudiée. C'est plus juste qu'on aborde les choses sur cet angle-là. »

Présents : 24	Pouvoirs : 8	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention exceptionnelle demandée.

8) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES MEDIEVALES D'HENNEBONT

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Vous évoquiez l'année difficile pour l'association : serait-il possible d'avoir un bilan plus détaillé des comptes pour qu'on ait la garantie que tout va bien. »

Claudine CORPART répond : « Un 1^{er} état des comptes a été transmis à la mairie. Les responsables du bureau ont rencontré le Maire. Il se trouve que les Médiévales ont leur Assemblée Générale la semaine prochaine, demain et discutent des projets d'avenir. On attend avant de prendre des positions. On voit ce qu'il se passe demain lors de l'Assemblée Générale. Bien sûr les échanges sont ouverts. Lors des Assemblées Générales, le Bureau a toujours dit qu'il avait mis en place un système de réserves financières pour pouvoir pallier ces difficultés-là. Il n'y a pas de déficit, il y a un manque à gagner réel qui va effectivement creuser dans ces réserves financières. Demain, on aura des éléments bien plus précis. Donc je crois qu'on vous tiendra informés de la suite des démarches avec les Médiévales. »

Présents : 24	Pouvoirs : 8	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention demandée.

9) SUBVENTIONS SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU – ANNEE 2018

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 8	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention demandée.

10) RENOUVELLEMENT DU PEDT ET PLAN MERCREDI 2018-2021

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Elle ajoute : « Le PEDT intègre de nouvelles actions ainsi que le plan mercredi. Les nouvelles actions pouvant se faire sur le temps méridien avec une poursuite des actions réalisées pendant les TAP comme la sophrologie, le basket ou une initiation à la langue bretonne et la danse bretonne.

Parmi les nouvelles actions il y a un souhait de faire un temps de lecture à la fin de la pause méridienne avec les animateurs à l'instar d'expériences réalisées dans certains collèges de la Ville et dans d'autres écoles primaires. Un autre projet : une aide aux devoirs accompagnement scolaire. Les enfants souhaitent avoir un temps le mercredi pour « faire mes devoirs » disent-ils. Le terme étant tout à fait approprié cela s'appellera peut-être faire mes devoirs. Les modalités de mise à œuvre sont à travailler.

Les conventions TAP sont quant à elles caduques et nous aurons l'occasion de repasser devant le Conseil Municipal avec d'autres conventions qui fixeront les conditions et les cadres d'intervention des différentes actions qui seront menées. »

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons bien sûr ce bordereau mais sa lecture appelle néanmoins des remarques et des interrogations.

1 : La première remarque portera sur la redéfinition du périmètre scolaire de la Commune.

Ce document est présenté en annexes [page 6] du dossier sur le PEDT.

Nous sommes quelque peu surpris de ne trouver que cette seule carte dans le dossier du PEDT 2018 – 2021. On s'explique : lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018, une majorité d'élus a, je cite le bordereau « *adopté un nouveau périmètre scolaire à compter de la rentrée 2019 – 2020* ». Pourquoi donc n'insérer en annexes que la carte du périmètre scolaire qui sera en vigueur en septembre 2019 alors que nous votons, ce soir, le renouvellement du PEDT qui débute en 2018 ? Nous pensons qu'il aurait été judicieux d'y inclure aussi la carte du périmètre scolaire qui court jusqu'à la fin de cette année scolaire 2018.

2 : A la page 19 du dossier, vous évoquez la nécessité « *d'un travail en étroite **collaboration** avec les équipes enseignantes* », « *une **concertation** avec les différents acteurs du projet* ». Annoncer une méthode, c'est une chose ; la mettre en application en est une autre. Or, force est de déplorer, mesdames et messieurs de la majorité, qu'il y a bien souvent un décalage entre vos annonces et vos pratiques. J'en veux pour preuve, notamment, mais pas exclusivement hélas, les remarques que les enseignantes de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ont formulées lors du Conseil d'Ecole du 12 novembre dernier. Leurs remarques concernaient, entre autres, le nouveau périmètre scolaire que je viens d'évoquer. Les enseignantes, relayées aussi par des parents, ont pointé du doigt votre manque de concertation, l'insuffisance des discussions, l'absence de prise en compte de leurs remarques sur ce sujet. Elles regrettent d'avoir été mises devant le fait accompli, que les propositions qu'elles avaient formulées n'aient pas été prises en considération. Je vous invite à lire le compte-rendu du Conseil d'Ecole que j'ai avec moi ce soir. Il est éloquent.

3 : Toujours à la page n°9 du dossier, nous pouvons lire la phrase suivante : « *La préoccupation essentielle du PEDT 2018 – 2021 sera de contribuer à la réalisation de projets permettant à Hennebont d'être une ville adaptée ou encore mieux adaptées aux enfants* ». Comment ne pas abonder dans votre sens ?

Cet accord ne doit pas cependant nous exonérer d'un certain nombre de remarques, d'interrogations voire de critiques à l'adresse, entre autres, de l'Education Nationale, actrice « *intervenant dans le champ de l'éducation des enfants et des jeunes* » pour reprendre les termes du dossier (page 9).

Comment peut-on parler « *de qualité de l'offre éducative* » (page 12) avec des effectifs surchargés dans certains établissements scolaires ? Quelques chiffres pour étayer nos propos : 29 élèves par classe en moyenne à l'école maternelle du Centre ; 28 élèves par classe en moyenne au Collège Pierre et Marie Curie ; plus de 31 élèves par classe au Lycée Victor Hugo ! C'est ça une offre de qualité ?

Comment aider tous les élèves, notamment ceux qui sont les plus en difficultés, comment favoriser « *l'épanouissement individuel de l'enfant et de l'adolescent* » quand, depuis des décennies, les différents gouvernements mènent, au nom d'une logique d'économies, une casse en règle du service public d'éducation, quand les différents gouvernements ne cessent de dynamiter l'enseignement public en réduisant ses moyens.

Pour information, à la rentrée 2019, ce sont près de 2 650 postes qui vont être supprimés, en France, dans le secondaire dont 130 en Bretagne.

Enfin, comment peut-on parler « *de qualité de l'offre éducative* » quand vous décidez, mesdames et messieurs de la majorité, de fermer, en juin dernier, avec l'assentiment des Services Départementaux de l'Education Nationale et de sa Directrice, Mme FAVREAU, une école laïque de proximité ?

L'école publique, école de la République, doit disposer de moyens nécessaires à son fonctionnement. La baisse des effectifs, quand elle a lieu (et c'est malheureusement une réalité pour les écoles de la Ville), ne doit pas donner l'occasion de réduire les dépenses publiques mais bien d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement. Il faut, et nous le répétons, une politique communale plus offensive pour défendre et promouvoir l'école publique, pour soutenir et valoriser un service public d'éducation, capable d'assurer l'égalité et l'émancipation de tous les enfants.

Mener une politique éducative plus ambitieuse à l'échelon communal, c'est œuvrer sans relâche auprès des services de l'Education Nationale pour qu'ils acceptent de compter tous les enfants de moins de 3 ans dans les effectifs d'une école maternelle. Mener une politique éducative plus ambitieuse au niveau municipal, c'est soutenir et agir au côté des parents et des enseignants contre les suppressions de poste, pour limiter le nombre d'élèves par classe, pour que les enseignants absents soient systématiquement remplacés... Ce n'est qu'à ce prix que les objectifs énumérés dans le PEDT pourront être pleinement atteints.

4 : Je terminerai mon intervention par le Plan Mercredi qui, pour reprendre les termes du bordereau, « *veut impulser le développement d'une offre d'accueil de qualité* ». Là aussi, nous ne pouvons que souscrire à cet objectif. Mais nous ne pouvons parler de cet objectif sans évoquer les différents moyens qui vont permettre de les atteindre, notamment les moyens humains.

Ce Plan Mercredi mobilisera, entre autres, la participation d'agents municipaux, par exemple, ceux de la médiathèque qui seront sollicités par le « *parcours lecture –écriture* ». Nous espérons que tous les services disposeront des moyens suffisants pour atteindre les objectifs assignés dans ce Plan Mercredi.

De même, ce dernier affiche comme objectif d'accueillir les enfants en situation de handicap. Quels moyens (matériels et humains) allez-vous mettre en œuvre pour assurer l'inclusion de ces enfants ? Cela va-t-il passer par le recrutement d'animateurs et d'éducateurs spécialement formés pour les accueillir et les encadrer ?

Merci pour vos réponses. »

Michèle DOLLÉ répond : « Je vais reprendre dans l'ordre. La 1^{ère} qu'on va évacuer tout de suite. Je ne m'inscrirai pas dans un débat que vous avez l'habitude d'utiliser le Conseil Municipal pour aller sur des débats nationaux. S'il y a des critiques à l'égard de l'Education Nationale ce n'est certainement pas moi qui vais vous répondre. Je pense que vous avez d'autres interlocuteurs donc profitez-en.

En ce qui concerne la fermeture de l'école Angela DUVAL, ça a été vu, on en a longuement débattu, la décision a été prise, je ne rouvrirai pas le débat concernant l'école Angela Duval.

On va revenir sur Hennebont, sur le sujet qui nous concerne. En ce qui concerne le PEdT 2018-2021, c'est à partir de la rentrée 2018, ce n'est pas une année civile, on commence donc en septembre 2018. C'est tout à fait logique.

Vous avez parlé du Conseil d'école Pierre et Marie Curie, malheureusement nous n'avons pas pu y aller en tant qu'élus. Marie-Françoise CÉREZ s'en est excusée le vendredi, est allée voir Madame LE BOZEC le lundi matin. De ce côté-là les choses étaient claires. En ce qui concerne le périmètre scolaire il a été vu à plusieurs reprises. L'objectif de ce périmètre était aussi de renforcer Paul Eluard. Les parents d'élèves scolarisés à l'école Angela Duval ont eu un libre choix pour aller dans l'école de leur choix. On a pris cette décision au mois de juin et je ne vois pas pourquoi on va y revenir à chaque fois.

Hennebont ville adaptée aux enfants, oui je pense que c'est fait. Au niveau des moyens, on va faire appel aux associations. Et au niveau de l'encadrement nous sommes un petit peu au-dessus de ce que la réglementation nous impose. »

Marc LE BOUHART pose une question au sujet de la composition du Comité de Pilotage.

Michèle DOLLÉ répond : « Les 60 personnes c'est vraiment pour associer. Il faut associer tous les acteurs mais je vous rassure on n'a jamais été à 60. Si on ne répond pas aux invitations c'est difficile de travailler dans la concertation. »

Claudine CORPART ajoute : « Par contre Marc a raison. D'être inscrit au COPIL permet aussi de faire circuler l'information via les invitations et les ordres du jour et via les comptes-rendus. »

Fabrice LEBRETON répond à Michèle DOLLÉ : « Je ne vais pas engager avec vous un débat sur la politique que mène le Ministère de l'Education Nationale mais cette dernière a quand même des incidences importantes sur la vie de nos écoles et des autres établissements scolaires. Vous n'y êtes pas forcément pour grand-chose ; mais ce qui est important, c'est que l'on puisse sentir de la part de tous les élus, et plus particulièrement de ceux de la majorité, un soutien quand il y a des classes surchargées, des postes qui ferment... Et ça, malheureusement, on ne le sent pas au sein de la majorité actuelle. En ce qui concerne le Conseil d'Ecole, je vous invite fortement à lire son compte-rendu que j'ai reçu récemment. Je ne fais que répéter ce que j'ai entendu lors de ce conseil auquel j'ai assisté. Vous en discuterez avec les enseignantes et certains parents si vous le souhaitez. Et vous ne m'avez pas répondu à la question portant sur l'accueil des enfants en situation de handicap. C'est un sujet important qui mérite des éclaircissements de votre part. »

Michèle DOLLÉ répond : « Concernant le Conseil d'Ecole de Pierre et Marie Curie je ne reviendrai pas là-dessus. Effectivement j'ai oublié de vous répondre sur les enfants en situation de handicap. Evidemment qu'ils sont inclus. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le PEDT intégrant le Plan Mercredi 2018-2021

11) ORCHESTRE A L'ECOLE –ETABLISSEMENT SCOLAIRE PAUL ELUARD/EPCC TRIO...S – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « pas de problème pour financer ce genre d'initiative qui est tout à fait favorable au développement intellectuel des enfants, mais pourquoi ne pas commencer plus jeune ? »

Claudine CORPART répond : « ça ce sont des programmes qui s'organisent et qui correspondent à des critères d'évolution pédagogique des enfants. Là, techniquement, je n'ai pas la réponse sur les capacités cognitives et d'apprentissage des enfants sur la pratique collective à ce niveau-là. Mais réellement on s'inscrit dans des programmes nationaux. Ça ne se bâtit pas tout seul. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la subvention exceptionnelle demandée.

12) CONVENTION DE FINANCEMENT, DE REALISATION, DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ENGAGEMENT DE CONTRIBUTION EFFACEMENT DE RESEAU – CARREFOUR DU BOSQUET

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

13) CONVENTION DE FINANCEMENT, DE REALISATION ET GEODETECTION ET GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC MORBIHAN ENERGIES ET CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Oui sur le principe, ce sont des moyens modernes de travail dont il serait dommage de se passer, mais c'est cher.

Quelques questions :

- seul l'éclairage est concerné (sensible) ? quid réseau télécommunication, gaz, ou autres ?
- il s'agit d'inventorier l'existant, mais quid des ajouts et modifications qui interviendront ensuite, puisque en général on sous-traite ces travaux, seront-ils intégrés dans le dossier, y aura-t-il des coûts supplémentaires ?
- comme indiqué dans le bordereau il s'agit d'une « première tranche » : combien d'autres tranches sont prévues ? comment sont-elles définies ?
- il s'agit d'un groupement de commande : on a en principe l'avantage d'un meilleur prix, mais l'inconvénient comme il est déjà passé, on n'a aucun droit de regard sur le prestataire ...

Pour information, le projet de convention joint est caduque depuis le 9 septembre..... À moins que le Maire ait déjà signé ? »

Thierry FALQUERHO répond : « Le gaz c'est GRDF et nous ne sommes pas délégataires de service. Les réseaux ne nous appartiennent pas hormis l'éclairage public.

Pour les nouveaux réseaux ils seront répertoriés tout de suite. Il n'y aura pas de supplément. Cette convention est signée pour l'ensemble du réseau. »

Thierry FALQUERHO répond : « Les collectivités de Lorient Agglomération sont quasiment toutes adhérentes au Syndicat. Il faudra mettre les dates à jour sur la convention. »

Thierry MARION ajoute : « une convention mise à jour a été sollicitée auprès du SDEM ».

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

14) QUAI DES MARTYRS, APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Loïc RABIN précise que : «Ce dossier au long cours nous a réservé un certain nombre de surprises qui ont eu pour effets de ralentir la procédure mais aussi de renchérir les premières estimations qui avaient été faites.

La plus importante c'est celle de se rendre compte que les quais restant en place n'étaient pas stables et donc qu'il fallait réaliser des travaux à l'arrière de ces murs de quai ; travaux non envisagés dans le projet initial.

Je ne vais reprendre tout le déroulé du projet présenté par l'équipe de Maitrise d'œuvre et son mandataire le Cabinet Urbicus lors de la réunion publique de présentation de l'APD qui s'est déroulée ici le 5 juillet dernier.

Nous avons pris en compte des remarques formulées par des riverains lors de la réunion publique de juillet dernier, concernant les stationnements.

La commission ville du 7 novembre dernier a entérinée ces modifications ; aussi je vous demande de bien vouloir ADOPTER l'avant-projet définitif (APD) avec les modifications apportées issues de la concertation et des études réalisées.

D'autre part comme je vous l'indiquais plus haut l'évolution du projet a entraîné des prestations complémentaires détaillées dans le bordereau et donc des dépenses supplémentaires à hauteur de 180 000€.

Là aussi nous vous demandons de vous PRONONCER sur un coût d'objectif valant engagement de la maîtrise d'œuvre pour un montant de travaux estimé à 1 363 800 € HT ; et enfin **D'APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement présentée dans le bordereau. »

Fabrice LEBRETON déclare « Sur cette question, nous allons demander un vote séparé.

- L'un portant sur l'A.P.D. que nous approuverons.
- L'autre portant sur les deux points suivants du bordereau. Pour ces deux derniers, notre vote dépendra de vos réponses aux questions que nous allons poser.

Lors de la Commission Ville du 7 novembre dernier, des informations sur le financement de ce projet nous ont été communiqués. Monsieur le Directeur des Services Techniques a ainsi précisé que ce projet intègre aussi des travaux d'eaux pluviales avec un financement à hauteur de 20 % par Lorient Agglomération (au titre de sa compétence eaux pluviales depuis le 1er janvier 2018) et un complément par l'Attribution de Compensation (d'un montant de 308 700 € jusqu'en 2020) aux eaux pluviales par Lorient Agglomération.

Il nous a aussi indiqué que d'autres sources de financement sont actuellement en cours d'étude. Nos questions sont donc les suivantes :

- Quelles sont ces différentes sources de financement ?
- Avez-vous sollicité la Région pour le financement de ces travaux qui, selon nous, relèvent de sa compétence ? Si tel est le cas, s'est-elle engagée à le faire ?

Loïc RABIN répond : « Concernant les travaux d'eaux pluviales, le problème initial qui a provoqué les dégâts sur ce quai proviennent des eaux pluviales. Donc, il est clair qu'il y a des travaux importants de réseau d'eaux pluviales à reconstituer. Ça va être pris en compte effectivement par Lorient Agglomération puisqu'elle a depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence. Ça été le cas également récemment dans le cadre des travaux du rond-point de Kerlano.

Concernant les sources de financement pour ces travaux, à ma connaissance, on n'en a pas trouvées. Si on en trouve d'ici là, on rectifiera l'APCP en conséquence. »

Xavier POUREAU déclare « Ce projet est typique des limites des capacités financières de la Ville d'Hennebont : on va faire une réparation presque de fortune de quelque chose qui restera un tas de cailloux moche en cœur de ville, on aura toujours cette espèce d'éboulis alors qu'avant on avait un quai ; la Ville n'est pas capable de trouver le million supplémentaire qui nous aurait permis de faire un vrai travail de rénovation définitive, et on va donc dépenser 1,9 millions d'euros (sans compter les 700 ou 900 000 euros déjà dépensés pour la réparation d'urgence pour rendre un peu moins moche un tas de caillou mal assemblé plein cœur de la ville. Nous voterons ce bordereau mais à regret, car c'est à notre sens du gaspillage d'argent pour une bonne partie.

Question quand même sur le chantier : le chantier va démarrer en juin et durer plusieurs mois et être une gêne considérable pour les commerçants vont être lourdement pénalisés pendant la durée des travaux : qu'est-il prévu pour les aider afin qu'ils ne soient pas amenés à mettre la clé sous la porte ? Ne peut-on envisager une indemnisation comme cela s'est passé pour le Triskell à Lorient ? »

Loïc RABIN répond : « Concernant le tas de cailloux, tous les enrochements seront retirés et remis en place. Ça avait un intérêt de reconstituer le quai tel qu'il était avant si le quai avait sa destination première. Or, on ne débarque plus rien sur ce quai. »

Xavier POUREAU répond : « L'intérêt serait essentiellement esthétique, c'est d'accord, mais c'est pareil pour tout le patrimoine de la ville, les remparts par exemple, qui ne servent pas à grand-chose mais qu'on conserve quand même. »

Loïc RABIN répond : « Si c'était pour refaire un parking ça coûtait très très cher, de l'ordre de 3 millions l'estimation. Concernant les commerçants, ça va les impacter. Les travaux vont commencer par la mise en place des enrochements, ce n'est pas à cet endroit-là qu'on a le plus de commerçants. C'est quand on va faire les travaux à l'arrière des murs qui sont conservés qu'effectivement on risque de leur supprimer un certain nombre de places de stationnement qui sont en face. Ces travaux seront réalisés au mois d'octobre, novembre ce qui n'est pas la période la plus chargée en ce qui concerne leur activité. Tout le quai ne va pas être bloqué pendant 9 mois. On en a parlé lors de la réunion publique. On admet que ça va leur poser des problèmes. »

Xavier POUREAU répond : Ce n'est pas l'écho que nous avons eu d'au moins 1 des commerçants qui est plutôt inquiet d'une fermeture anticipée ; est-ce que vous en avez parlé avec eux ? »

Michèle DOLLÉ ajoute : « On reste en contact avec les commerçants. Il va y avoir un suivi avec les commerçants. »

Frédéric TOUSSAINT ajoute : « Je voulais juste intervenir sur la formule du « tas de cailloux ». Vous êtes un adepte des formules de ce type. Je voulais juste signaler que l'aspect du quai tel qu'il a été jusqu'à son effondrement est un aspect du quai assez récent. N'oubliez pas que le mur a existé de tout temps. Auparavant, au 18^{ème}, il y avait juste une cale qui a été aménagée et l'aspect du projet tel qu'il nous a été proposé reprend un peu cet esprit de cale. L'aspect esthétique est aussi discutable. »

Yves GUYOT ajoute : « Lorsque vous parlez d'argent gaspillé, il y a tout de même une nécessité absolue de faire quelque chose. Le coût ne serait augmenté que si les travaux ne se faisaient qu'après l'effondrement total. Il est toujours debout. Donc il y a une nécessité absolue de faire quelque chose. Et on est à peu près à une division par 2 par rapport au coût de la rénovation à l'identique qu'on aurait souhaité. On a passé du temps en début de mandat à espérer cette solution idéale avec la recherche des financements qu'on n'a jamais obtenu. On a trouvé porte close partout. Ça explique ce retard. Il y a une nécessité à faire quelque chose. Après c'est une question d'arbitrage budgétaire, 1,2 ou 1,4 millions d'écart entre les 2 formules, c'est combien d'années de la part communale des travaux sur la Basilique. C'est une question de choix mais tout ne peut pas se faire. Il faut maintenant préserver l'essentiel et l'essentiel c'est aussi de remettre en l'état la Basilique. »

Xavier POUREAU répond « Nous sommes bien d'accord, mais je reviens au début de mon propos : la Ville n'a pas les moyens qu'elle devrait avoir, mais ça c'est une question de gestion financière, on aura l'occasion d'en reparler. »

Fabrice LEBRETON précise que son groupe votera pour l'A.P.D proposé mais s'abstiendra sur les points suivants car, pour lui, les travaux sont de la compétence de la Région qui doit prendre en charge tout ou partie de leur coût. »

APD

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Deuxième partie financement

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'Avant-Projet Définitif et cette modification d'Autorisation de Programme.

15) DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN COMMUNAL RUE RENE CASSIN

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir ce délaissé de terrain.

16) DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC ET ECHANGE DE TERRAINS RUE DES FIGUIERS (LOZACHMEUR/COMMUNE)

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver ce déclassement de délaissé de terrain.

17) PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE A SAINT-GILLES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle.

18) DENOMINATION DE VOIES – VILLAGE DE KERCROCH

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver ces dénominations de voies

19) ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE DE LA LABELLISATION CIT'ERGIE

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Julian PONDAVEN précise que : « Demat deoc'h / bonjour à vous. Avant de vous présenter le bordeaux sur les propositions d'engagement de la Ville dans la démarche Cit'ergie et la démarche commune avec Lorient Agglomération, Lorient et Larmor plage je voudrai revenir sur le pourquoi.

Les scientifiques nous alertent depuis de trop nombreuses années sur le réchauffement de la planète et les risques climatiques. Ils sont 15 000 à avoir signés l'année dernière un appel pour nous alerter de l'état de la planète.

L'augmentation de l'intensité des catastrophes climatiques est démontrée et j'imagine que vous partagez avec moi un certain malaise quant à la météo que nous avons vécu cet automne.

Les scientifiques nous annoncent d'ici 30 ans une accélération du processus du réchauffement climatique qui va rendre invivable, dans le sens biologique, une partie de la planète mettant sur la route, sans aucun espoir de retour, 150 à 250 millions de réfugiés climatiques qui faudra bien accueillir sous peine de nouvelles guerres. En 2015 années de la COP, les scientifiques nous donnaient 5 ans pour diviser par 4 nos émissions de Gaz à Effet de Serre c'est-à-dire refonder complètement nos modes de productions et de consommations si nous voulions nous cantonner à + 1,5 ° le réchauffement moyen de la Terre. Autant dire qu'il ne s'est rien passé.

Il nous faut agir toute de suite à une menace inodore, incolore, invisible, imperceptible qui ne prendra sa pleine et entière horreur que dans 30 ans. C'est la première fois que l'Humanité est confrontée à un tel défi. Il s'agit là d'un défi civilisationnel.

Il revient donc à la Ville d'Hennebont mais aussi à tous ses habitants, ses associations, ses entreprises de relever sa part du défi. La Ville a déjà depuis plusieurs années engagées des actions : achat de véhicule électrique, installation de panneaux solaires thermiques sur des écoles, isolation de bâtiments publiques, plan vélo, introduction de repas végétarien dans la restauration scolaire, Mais il nous faut maintenant changer de braquet et adopter une vision globale et puissante de la transition énergétique sur notre territoire. Il nous faut prendre dans les années qui viennent des décisions qui impacteront la vie des Hennebontais dans 30 ans, c'est-à-dire dans 5 mandats. Parmi ces décisions certaines seront assez facile à faire accepter (isolation thermique des bâtiments) et d'autres seront très difficiles à faire accepter et nécessiteront énormément de courage politique pour ne citer que quelques exemples de décision de nous pourrions être amené à prendre :

- Stopper l'éclairage de la ville la nuit,
- Rendre le centre-ville entièrement piéton
- Passez la restauration scolaire majoritairement végétarienne
- Déclarer inhabitable à moyen terme certaines partie de la ville trop proche du Blavet

Les manifestations des gilets jaunes montrent à quel point notre société est addictive aux énergies fossiles. Nous sommes drogués au pétrole et toute augmentation des énergies révèlent la fragilité de notre société, sa propension à la violence et notre dépendance aux énergies fossiles. Leur quantité est finie et leurs prix voués à augmenter quoique fasse notre gouvernement. Les vrais maîtres du jeu sont les pays producteurs qui tiennent

la survie de nos démocraties entre leurs mains. Je ne veux pas ici jouer au cassandra et je vous invite aujourd'hui à anticiper pour ne pas subir. Le monde de demain sera profondément différent ou ne sera pas. Osons le rêver plus fraternel entre les hommes, les femmes, les enfants et notre nature. Le bonheur ne doit pas être indexé sur le prix du pétrole Ne pas le faire, c'est rendre inutile ce qui a été fait avant nous, ce que nous faisons actuellement (restauration de la basilique, politique sociale et culturelle, dev touristique, ...) et ce que ferons les prochains élus. Après le vote du pacte finance climat et l'adhésion à la convention des maires, nous continuons à préparer l'Hennebont de 2050. C'est dans cet état d'esprit chers collègues que je vous invite à voter les deux bordereaux. »

Xavier POUREAU déclare « Après cette envolée du présentateur, plutôt « prophète de malheur », j'ai toujours un peu de mal à comprendre ce besoin de noircir à ce point les choses pour emporter l'adhésion, et je trouve étonnant ce manque d'humilité des gens qui prétendent savoir que dans 30 ans le monde n'existera plus. Il y a 30 ans environ j'avais lu une étude intéressante et très argumentée sur la surpopulation, c'était la mode à l'époque, qui disait que la croissance démographique était telle que « dans 25 ans on éclate » : on est 30 ans plus tard et on a absorbé. Qu'il y ait des problèmes climatiques, c'est indéniable, qu'on les prenne en compte, c'est obligatoire, mais faut-il faire ces prophéties de malheur pour emporter l'adhésion, j'ai un peu du mal à suivre.

Revenons à nos questions techniques et assez terre à terre :

Une clarification est nécessaire pour bien comprendre le lien avec les bordereaux 21 et 38.

Il s'agit de lancer un processus qui doit conduire à l'obtention d'un label, au bout de 4 ans si nous avons bien compris. Pour ce faire on commence par un état des lieux : il nous avait été annoncé que Mme MARGOTTAT ferait ce bilan, que cela lui prendrait 100 % de son temps et qu'il fallait donc prévoir son remplacement dans sa mission habituelle de Directrice du Patrimoine ; est-ce toujours cette organisation qui est prévue ? Dans ce cas quelle est la cohérence avec le bordereau n°38 qui prévoit le recrutement d'un agent de maîtrise et non pas d'un ingénieur ?

En passant on s'interroge sur le bienfondé de faire faire un diagnostic par quelqu'un de la Commune, alors qu'un œil extérieur et spécialisé est en général une meilleure formule, et dans le même temps de recruter quelqu'un de l'extérieur, et ne connaît aucun des dossiers, pour gérer les affaires courantes pendant ce temps-là.

On comprend dans le bordereau que cette démarche avec Cit'ergie va nous coûter 25 000 €. Mais dans le bordereau 21 on parle aussi d'un conseiller pour 25 000€ : est-ce que cela s'ajoute aux 25 000 précédents ? Pas clair non plus la convention puisqu'on parle d'un appel d'offre pour un conseiller Cit'ergie dont le coût serait de 100 000€ ? Il y a 3 communes, à 25 000 € chaque ça fait 75 000 €. »

Julian PONDAVEN répond : « Moi je rêve d'un monde meilleur qui sera ouvert à un plus grand nombre. Je pense qu'il faut réagir tout de suite si on veut le construire maintenant parce que sinon on va vers un monde de chaos. Je vous invite à réfléchir sur le sujet, à vous documenter. Je ne veux pas gérer des peurs pour donner aux gens l'envie de changer. Il faut avoir conscience de ce qui peut nous attendre.

Concernant les questions techniques on est bien sur un remplacement de poste. Perrine MARGOTTAT qui va devenir pilote sur cette action de labellisation. Elle va être remplacée en interne comme c'est écrit dans le bordereau.

Concernant le diagnostic, il va être fait en interne avec une lecture et une comparaison avec les autres collectivités. Et l'audit, il nous permet de bénéficier du regard de cet auditeur par rapport à la rédaction du plan d'actions, c'est-à-dire que c'est des auditeurs qui travaillent sur l'ensemble de la France, qui ont l'habitude de travailler avec des collectivités et qui vont ainsi nous faire bénéficier de retours d'expériences.

Concernant les prix, il y a à la fois 25 000 euros qui sont attribués à cet auditeur externe et le poste de remplacement de Perrine MARGOTTAT, tu confirmeras. L'enveloppe de 100 000 c'est le groupement d'achat mais la répartition n'est pas égale entre chaque collectivité. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « Perrine MARGOTTAT garde ses fonctions et son poste. Pour lui permettre de se dégager du temps, elle va se faire accompagner d'une personne qui va la seconder dans son travail de Directrice du Patrimoine. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « Sur l'énergie en tant que telle, aujourd'hui il faut savoir que quand on a fait le groupement d'achat d'énergies avec Lorient Agglomération en 2016, vous étiez vachement réticent à l'époque, on a fait une économie de 99 495 euros. Si aujourd'hui on refaisait la démarche, ils nous annoncent une hausse de prix de 36 % sur l'électricité et de 25 % sur le gaz. »

Thierry FALQUERHO répond à Marc LE BOUHART au sujet de l'adhésion des Villes membres de Lorient Agglomération : « ça a été proposé à l'ensemble des communes de Lorient Agglomération surtout aux villes moyennes. Je pense que tôt ou tard ça sera quelque chose qui sera pris en compte par l'ensemble de l'agglomération. »

Xavier POUREAU répond « Merci de nous donner ces éclaircissements. Je ne me souviens plus du sujet pour lequel j'étais « vachement réticent », cela dit il n'a jamais été question dans notre groupe de pousser à la dépense, et de gaspiller, au contraire ... ; on a même fait des propositions dans ce sens dans le cadre du Conseil Municipal de l'opposition pour réduire les consommations d'eau, d'électricité, etc. Inutile de nous faire un procès d'intention. Pour revenir sur les réponses à nos questions, nous comprenons donc que Mme MARGOTTAT ne sera pas utilisée à 100 % sur ce travail et on lui apporte un renfort, qui semble permanent pourtant. Et pour les dépenses il s'agit bien de 25 000 € une seule fois, pas 2 fois : c'est bien cela ? »

Julian PONDAVEN répond : « Sur l'audit c'est une seule fois. »

Michèle DOLLÉ répond : « C'est une seule fois. On demandera la confirmation au service. C'est la même somme confirme Thierry Marion.»

Présents : 25	Pouvoirs 8:	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

20) LABELLISATION « CIT'ERGIE » - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COLLECTIVITES DE LORIENT AGGLOMERATION, LARMOR ET LORIENT

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

XX précise que

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette constitution d'un groupement de commandes.

21) ZAC CENTRE : BILAN DE CLOTURE DE LA CONCESSION

Michèle DOLLÉ : « Nous avons beaucoup parlé, il s'agit d'une clôture administrative.

La Ville a eu l'occasion de remercier tous les acteurs d'origine lors de la clôture du dossier au moins de juin de l'année dernière. »

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Dans ce bordereau copieux et bien documenté pour les élus que nous sommes et qui n'ont pas forcément suivi cette réalisation importante pour l'aménagement du cœur de la ville, vous nous demandez « *d'approuver le bilan de clôture de la concession ZAC* » et d'autoriser Monsieur le Maire « *à prendre toutes les mesures nécessaires pour finaliser cette opération.* ».

Nous approuverons avec plaisir cette démarche en nous réjouissant des conclusions présentées dans le rapport joint.

Tout d'abord, permettez-nous, au nom des collègues de l'ancienne municipalité, de remercier et de féliciter tous les acteurs d'une opération qui aura duré plus de 20 ans puisqu'elle a été initiée dès 1994. Il serait fastidieux d'en énumérer les principales étapes, trop long d'en nommer les principaux acteurs [qui sont présentés dans les annexes]. Nous voudrions, toutefois, remercier, tout particulièrement, l'ensemble des services municipaux qui ont suivi, depuis le départ, cette opération complexe et sujette aux aléas des crises de l'immobilier. Et ce fut loin d'être, pour les agents, un long fleuve tranquille.

La lecture de l'ensemble du bordereau nous apprend beaucoup sur l'évolution du dossier et sur son financement. Depuis le début, les élus et la population auront été informés et associés à chaque phase nouvelle de la réalisation de la ZAC. Toute la transparence aura été faite tant sur les difficultés techniques, administratives et financières, ce qui aura été, sans doute, une garantie de sa réussite et de son aboutissement. Il est à souligner que tous les objectifs définis au départ de cette opération ont été atteints. Ainsi :

- Augmentation de la population du centre-ville en assurant la mixité sociale.
- Réalisation d'équipements publics (comme le Complexe Aquatique de Kerbihan), de locaux voués au commerce et aux services.
- Développement de nouveaux accès par de nouvelles voies et liaisons douces.
- Mise en valeur du parc de Kerbihan.

Dans un contexte de difficultés financières auxquelles sont confrontées les communes [l'actualité du congrès des maires de France est là pour nous le rappeler], le point dont on peut aussi se réjouir, c'est bien sûr, le bilan financier avec des recettes d'un montant de 3.8 millions d'€, et surtout, avec un excédent de 177.627.16 € versé, pour partie, dès 2016 – 2017, dans le budget général de la Commune. Cela aura été d'un bon secours pour les finances communales, impactées comme toutes les communes, par la diminution des aides de l'Etat.

Il faut aussi évoquer les nouvelles ressources financières apportées par la réalisation de 360 nouveaux logements, l'arrivée de nouveaux Hennebontais, la création de nouveaux équipements tels le Complexe Aquatique de Kerbihan que nous venons d'évoquer...

Pourtant, à l'époque, les critiques concernant ce projet furent nombreuses. Nous n'en citerons qu'une, que vous devez connaître Mesdames et Messieurs de la majorité puisqu'elle est extraite de « *L'abécédaire d'Hennebont Initiatives Citoyennes* » de 2011. Ainsi, page 53, nous pouvons lire : « *Cette ZAC qui devait ne rien coûter aux contribuables sera, sinon un gouffre, tout au moins un cadeau aux investisseurs immobiliers* » ou bien « *Il faudra faire les comptes. Il a fallu couvrir un emprunt de 750.000 € au profit de l'aménageur afin de lui assurer une trésorerie devenue défailante à cause des retards pris dans la commercialisation. Nous espérons tous que l'emprunt ne se transforme pas en dette.* »

Force est donc de constater qu'il ne servait à rien de crier au catastrophisme comme vous l'avez fait à l'époque. Pour finir, nous espérons, bien sûr, chers collègues de la majorité, que tous les projets que vous avez initiés soient aussi bénéfiques pour notre Commune que ne l'est celui de la ZAC. »

Claudine CORPART répond : « On l'a déjà rappelé ici et Fabrice LEBRETON le sait bien, c'est le compte net sur l'opération immobilière et là effectivement le résultat est positif. Reste qu'il y a des équipements qui manquent sur la ville parce qu'ils ont été détruits et qu'il a fallu reconstruire un stade de football, que nous avons toujours un club de tennis qui attend, qu'entre-temps ont été reconstruit des terrains de boule. Tout ceci n'est pas le bilan financier. Et pas de piste d'athlétisme ... C'est là le coût pour la collectivité. C'est un ensemble. Il faut réussir à répondre à ces manques aujourd'hui. Nous y travaillerons. »

Yves GUYOT ajoute : « Sans dire que ce serait un bilan en trompe l'œil, il faut simplement le relativiser. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « Nous avons beaucoup parlé, il s'agit d'une clôture administrative. La Ville a eu l'occasion de remercier tous les acteurs d'origine lors de la clôture du dossier au moins de juin de l'année dernière. »

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le bilan de clôture.

22) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Elle ajoute : « En conclusion la Décision Modificative permet d'inscrire 511 248 euros en dépenses imprévues dont le montant après le Décision Modificative serait de 836 148 €.

C'est une rigueur permanente sur tout et ce n'est pas parce qu'un budget est voté on doit tout dépenser et si on peut bien faire les choses en faisant des économies on le fait. Les services sont aussi toujours à la recherche de recettes.

Les provisions sur les contentieux il s'agit d'une obligation et l'application du vote du Conseil du mois de septembre. Nous sommes prudents, nous sommes confiants sur la suite donnée et la Ville va défendre ses intérêts. Pour l'instant il n'y a aucune condamnation.

La maîtrise d'un budget nécessite un travail permanent et heureusement qu'avec la rigueur avec la collaboration des élus, la collaboration des services on arrive à économiser un peu. »

Xavier POUREAU déclare « Nous nous abstenons sur ce vote

C'est une somme importante pour cette Décision Modificative, presque 1 million d'euros de rectification, c'est plus que ce qu'on voit en général ;

Pour résumer tous les chiffres qui ont été énoncés :

- on avait **sous-estimé** de 673 000 € les recettes de fonctionnement, c'est beaucoup ;
- on récupère des recettes d'investissement : des « économies » (entre « guillemets » car quand on fait des économies en investissement, en général c'est parce qu'on annule des travaux), subventions, taxes et ventes, pour 320 000 € environ.

Comment on dépense ces ressources supplémentaires :

- on verse 511 000 € sur le compte des imprévus, c'est là encore une somme, dont 350 000 € pour les frais éventuels de contentieux ;
- le reste ce sont des dépenses de fonctionnement et d'investissement supplémentaires. »

Sylvie SCOTÉ déclare : « Comme nous n'avons pas voté votre budget 2018, nous ne voterons pas, par cohérence, cette Décision Modificative. »

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 27 Contre : 3 LGPH Abstention : 3 DCPH Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la Décision Modificative n°1.

23) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE ET DU RESEAU DE CHALEUR

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.
XX précise que

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la Décision Modificative n°1.

24) DECISION MODIFICATIVE N°1 ANNEXE DE L'OPERATION DU PORT

Roselyne MALARDÉ ou Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la Décision Modificative n°1.

25) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION DU QUIMPERO

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la Décision Modificative n°1.

26) TARIFS PUBLICS 2019

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Michèle DOLLÉ ajoute : « Je voudrais préciser une chose. Sur le Complexe Aquatique de Kerbihan quand on dit entre 0 et 3 %, en fait le 0 % s'applique à la baignade publique. Il y a des évaluations et on a un peu de perte de public au niveau de la baignade publique et on a considéré qu'on était arrivé aux taquets de ce que l'on peut faire. Ce n'est pas en augmentant les tarifs qu'on va gagner du public. Il vaut mieux que l'on maintienne nos tarifs et que le public reste chez nous et ne migre pas vers d'autres complexes aquatiques. Et Claudine veut juste préciser des choses sur les locations de salle. »

Claudine CORPART ajoute : « Depuis plusieurs années ça se faisait déjà, la Ville dans le cadre de sa politique jeunesse accorde un avantage aux associations qui œuvrent avec les jeunes. Cet avantage consiste en une remise forfaitaire calculées en fonction du nombre de jeunes présents dans l'association par rapport au coût d'utilisation de locaux permanents pour l'association, le fameux tarif à 1,60 euros qui est dans la grille. On s'est rendu compte que toutes les associations sportives en bénéficiaient et que cette mesure-là n'avait pas été ouverte aux autres associations. Et on s'est rendu compte que plusieurs associations culturelles étaient

concernées. Toujours dans le même esprit de favoriser cette politique jeunesse, il est proposé que ces associations bénéficient de ce tarif à qui ça fera une économie sur ces prix de mise à disposition de locaux de parfois plusieurs centaines d'euros sur une année. »

Fabrice LEBRETON déclare « Pour commencer, et avant de débiter mon intervention, je pense qu'il aurait été pertinent d'indiquer, dans le bordereau un autre indicateur : celui du taux de chômage sur la Ville qui, en 2015, selon les sources de l'INSEE, était d'environ 15% des actifs. Nous ne voterons pas ce bordereau même si, et nous le reconnaissons, quelques-unes de vos propositions vont dans le bon sens, comme votre décision, par exemple, de maintenir les tarifs « Archives Patrimoine » ou celle de ne pas augmenter les tarifs pour les entrées au Complexe Aquatique de Kerbihan. Pour vos autres propositions, nous avons beaucoup à redire. Quelques exemples :

1 : Les repas du personnel que vous souhaitez augmenter de 1.6 %. Nous estimons que le personnel municipal est déjà assez pressuré par diverses mesures que le Gouvernement actuel et que vous-mêmes, mesdames et messieurs de la majorité, avez prises : entre autres, la diminution des crédits pour l'achat et le renouvellement des vêtements de travail, l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire [qui semble poser problèmes pour des agents]... auxquels s'ajoutent hélas, pour les fonctionnaires territoriaux, le gel du point d'indice, le blocage de salaires... La coupe est pleine ! Elle l'est d'autant plus que les agents, à l'instar de beaucoup de Françaises et de Français, connaissent des difficultés pour boucler les fins de mois, doivent faire face à l'augmentation des prix du gaz, de l'électricité, de l'essence..., du coût de la vie en général alors que dans le même les salaires n'augmentent pas. Mais, visiblement, cela n'a pas l'air de vous troubler plus que cela puisque vous réclamez toujours plus d'efforts au personnel qui se démène au quotidien pour assurer ses missions de service public et satisfaire les besoins de nos concitoyens. Mais, c'est vrai, vous avez d'autres priorités : celles d'engager, pour des grands travaux, des dépenses importantes dont certaines sont normalement à la charge de l'Etat ou d'autres collectivités.

2 : La Location du Centre Socio-Culturel pour les associations locales, les écoles publiques de la Ville, les Comités d'Entreprises (Activités avec entrées gratuites et payantes).

- Activités entrées gratuites : de 50.85€ en 2018 à 52€ en 2019.
- Activités entrées payantes : 413€ en 2018 à 421.5€ en 2019.

On pourrait aussi évoquer l'augmentation des tarifs de la halle de Kerbihan pour les activités avec des entrées payantes. Comme cela se fait dans certaines municipalités, nous estimons que les écoles, les associations, les partis politiques, les organisations syndicales... doivent pouvoir bénéficier de la gratuité de toutes les salles municipales, biens communs de tous les Hennebontaises et Hennebontais. Moi-même, Président d'une association, je sais combien payer la location d'une salle peut grever un budget et avoir des conséquences dommageables pour l'association. Hennebont a besoin d'un monde associatif riche, dynamique, soutenu. Et vous, que voulez-vous pour notre Ville ? Casser l'enthousiasme des bénévoles et les démotiver ? Contribuer, par vos décisions inappropriées, à la disparition progressive du tissu associatif ? Ou, au contraire, soutenir, par une politique volontariste, la vie associative locale ? Mais tout cela nécessite, bien évidemment de votre part, d'autres orientations budgétaires, différentes de celles que vous avez notamment choisies pour les grands travaux que je viens d'évoquer.

3 : Le Complexe Aquatique de Kerbihan (CAK) : Nos remarques porteront sur l'école municipale de natation dont tous les tarifs augmentent. Pour beaucoup de familles, ces hausses tarifaires représentent une somme non négligeable pour leur budget. Ne sont-elles pas, pour elles, un frein à la fréquentation du CAK ? Ces familles ne sont-elles pas obligées de renoncer à ces activités pour privilégier d'autres postes comme l'alimentation ? Dans ces conditions, il ne faut donc pas s'étonner alors que la fréquentation baisse ! Si on veut attirer du monde, on commence par ne pas augmenter les tarifs !!!

4 : L'augmentation des tarifs pour l'occupation du domaine public.

Nous ne sommes pas d'accord avec les tarifs proposés notamment ceux relatifs aux manifestations.

- 315 € (au lieu de 304 €) pour le forfait extension de terrasses pour 2 jours.

- 210 € (contre 203 €) pour le forfait pour les commerces de bouche pour 2 jours.
- 157 € (contre 152 €) pour les boulangeries pour 2 jours.

Nous jugeons que ces tarifs sont trop élevés et pourraient constituer un handicap pour les petits commerces du centre-ville. Nous proposons de réduire ces tarifs afin de ne pas pénaliser les commerçants et, par conséquent, les consommateurs, puisque les tarifs des produits qui leur seront vendus pourraient, aussi, de fait, être augmentés. Il ne s'agit pas d'être *open* pour reprendre une expression chère à Stéphane LOHÉZIC mais d'avoir une politique tarifaire qui n'aille pas à l'encontre des petits commerces et qui encourage aussi le développement touristique sur la ville.

Mesdames, Messieurs de la majorité, la hausse tarifaire que vous vous apprêtez à voter, risque de peser encore un peu plus sur le budget des ménages de nos concitoyens. Nous vous demandons, dans leur intérêt, de revoir vos orientations tarifaires. Nous voterons contre ce bordereau. »

Xavier POUREAU déclare « Nous voterons contre également ? Jusqu'à présent nous avons voté les évolutions de tarifs qui nous étaient proposées, pour suivre l'évolution du coût de la vie.

Cette fois il y a des évolutions qui vont largement au-delà du coût de la vie (inflation 2.3 %) et plus encore au-delà de l'augmentation du pouvoir d'achat des habitants (1.84 %). Il y a donc une première peine qui est appliquée et vous en rajoutez une deuxième en allant chercher des augmentations largement supérieures à tout ça.

Quelques exemples :

- Les places de marché : +5.56 %, voulons-nous faire partir les marchands ? et réduire l'impact du marché d'Hennebont,
- Vente de Coquillages : +3.05 %,
- Terrasses : de + 2.56 à + 8.33 % : ceux qui sont impactés par les travaux dans la ville en ce moment et l'été prochain apprécieront,
- Manifestations diverses, ça va de +2.82 % pour la pompe à bière, à +4.23 % pour les manifestations culturelles, concerts sur l'espace public, ça touche beaucoup de monde, les commerçants et via les commerçants les consommateurs bien sûr.

Et tout ça sans autre explication que de dire qu'on se situe en général entre l'augmentation du pouvoir d'achat et l'inflation. Pour augmenter un tarif de 8 % il faut expliquer pourquoi ce montant, à quoi vous vous référez, pas simplement dire que vous « cherchez la progression des ressources », il faut justifier ; et vous arrêtez d'augmenter comme dit gentiment Michèle DOLLÉ quand « on est arrivé au taquet, ils vont tous partir », ce n'est pas la bonne méthode. Par contre si vous apportez des éléments de comparaison avec des communes voisines, des références de chambre de commerce ou autre, qui montrent que la pratique est différente ailleurs et qu'on va vers cet objectif-là, nous serons d'accord ; mais là c'est complètement arbitraire. Et ça prend un relief tout particulier en ce moment où les Français sont fortement mis à contribution par le gouvernement de Monsieur MACRON, est-ce qu'on va en rajouter au niveau local ? L'utilisateur à Hennebont, le Français est captif ; et il prend sa voiture, non pas par addiction au gazole, comme dit Julian PONDAVEN mais pour aller travailler ; ce n'est pas une addiction au gazole qui fait réagir les gens, c'est une augmentation brutale, déraisonnable, déraisonnée, par rapport aux justifications données. Au niveau national, les Français sont soumis à rude épreuve on le voit bien en ce moment, et au niveau local on en rajoute sans autre argument qu'il faut faire progresser les ressources de la Ville ; ce n'est pas un argument convaincant, et nous voterons contre. »

Michèle DOLLÉ répond : « Ces tarifs ont été discutés et travaillés en Commission. Je répondrai sur la piscine (CAK). On veut maintenir le niveau de fréquentation sur la baignade publique. Les cours sont complets. Sur le régime indemnitaire des agents de la piscine on ne va pas y revenir. Aucun agent n'a perdu sur son régime indemnitaire. Il y a même un certain nombre d'agents qui ont vu leur régime indemnitaire augmenter. On l'a simplement proratisé au temps de travail ce qui me semble normal. Au niveau des repas, on est largement en-dessous du prix de revient du repas. Le taux d'inflation est là. On n'échappe pas à l'inflation. »

Jacques KERZERHO répond : « Au niveau des tarifs du marché, c'est passé en commission « marché » à laquelle participent des commerçants du marché. A savoir, qu'on s'est basé sur les tarifs de la Ville d'Auray. Sur le tarif

« passagers » on est bien en-dessous des tarifs généralement pratiqués par les communes environnantes. Au niveau de l'abonnement « marché » ça concerne les commerçants titulaires. Concernant les fêtes d'Hennebont, il y a eu une forte augmentation. A savoir, il y a eu beaucoup de frais cette année principalement de détérioration de compteurs électriques et autres et on ne retrouvera jamais les coupables. Quand on fait le bilan des fêtes d'Hennebont, le bilan est négatif, nous avons plus de frais que de rentrées d'argent. Donc, c'est un tarif honnête malgré tout pour ce genre d'activité. Etant donné qu'ils ont beaucoup de mal à nous régler, c'est pour cela qu'on leur demande les 50 % à la réservation. »

Claudine CORPART répond : « Je vais répondre à Fabrice LEBRETON sur la mise à disposition de locaux pour la vie associative. Juste un peu d'histoire, c'est que la grille tarifaire nous ne l'avons pas inventée quand nous sommes arrivés à la Mairie. Elle était déjà en place. La gratuité vous aviez largement eu le temps, on ne l'a pas vue. C'est bien aujourd'hui de venir nous le proposer, j'imagine que les associations vont apprécier. Effectivement, dans la continuité de ce qui se faisait précédemment, le souci d'aider et d'accompagner les associations et en offrant une multiplicité de locaux, de lieux et en faisant en sorte qu'ils soient bien entretenus, que la salle du Centre Socio Culturel reste équipée correctement et c'est de l'investissement permanent pour justement maintenir le matériel à niveau. Par contre ces mises à disposition là sont temporaires. L'effort qu'on a voulu porter cette année c'est pour la mise à disposition de locaux réguliers et de ne pas continuer d'augmenter ce tarif-là parce que c'est lui qui impacte lourdement la vie associative. C'est vrai qu'on a cette contrainte budgétaire forte. On essaie justement d'analyser et de trouver les endroits où les efforts peuvent être portés et où la collectivité va continuer à porter les siens Pour la gratuité, on ne prendra pas modèle sur vous. »

Fabrice LEBRETON rétorque à Claudine CORPART que « la majorité actuelle peut prendre modèle sur certaines communes du secteur dont les salles sont gratuites pour les associations. »

Fabrice LEBRETON répond à Mesdames DOLLÉ et CORPART. Il leur rappelle qu'il n'est élu que depuis 2014 et qu'il n'était pas conseiller municipal avant cette date. Il précise que ce n'est pas parce qu'il a des affinités avec l'ancienne municipalité qu'il ne faut pas avoir un regard critique, qu'il ne faut pas dresser un bilan critique. Fabrice LEBRETON précise aussi qu'il n'est pas forcément d'accord avec tout ce qu'a fait l'ancienne municipalité. »

Michèle DOLLÉ : « C'est parfait. J'imagine que si, en 2020, vous passez, la 1^{ère} mesure sera la gratuité et on vous en remerciera. »

Xavier POUREAU répond « J'aime bien les séquences de l'arroseur arrosé, on a eu Monsieur HARTEREAU page 53, maintenant on a le retour du berger à la bergère. Par ailleurs pour plus de transparence et pour la compréhension des enjeux, il faudrait accompagner ce bordereau d'un tableau indiquant, par grosses masses :

- Le produit des ventes de l'année 2018,
- Le produit attendu pour 2019 compte tenu de l'augmentation projetée. »

Claudine CORPART répond : « Ces bordereaux sont fournis en Commission. On les a en Commission Monsieur POUREAU. »

Xavier POUREAU poursuit : « On sait combien de ressources on va avoir en 2019 avec ces tarifs ?

Claude CORPART répond : « ça on ne peut pas car une projection. On calcule sur l'existant de l'année en cours. Si je reprends la question des locaux associatifs. On a l'idée d'une fourchette globale, d'un volume horaire de mise à disposition de locaux mais cela ça s'ajuste d'année en année. On a une projection par rapport à l'existant l'année n, le n+1 qu'est-ce que ça pourrait donner si on maintient le même niveau d'activité. Ce niveau d'activité est assez relatif et fluctuant. »

Xavier POUREAU répond « C'est justement ce qui est intéressant, faire cette projection, la traduire en chiffres, et l'année d'après on va au résultat et on conclue si on a eu raison ou tort de faire tel ou tel changement sur la piscine par exemple ; ça s'appelle un « retour d'expérience ».

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 27 Contre : 3 DCPH 3 LGPH Abstention : 0
Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs 2019 tels que présentés.

27) CREANCE ETEINTE

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'admission en créance éteinte.

28) MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION DU CTM

Loïc RABIN donne lecture du bordereau.

Loïc RABIN précise que : « Comme pour le Quai des Martyrs, là aussi des surprises désagréables au niveau financier et ceci dues à la conjoncture économique en général ; en effet après une longue période de « vaches maigres » l'activité, dans la construction notamment, est repartie ; avec pour conséquence une hausse des prix, mais aussi une perte d'intérêt des entreprises pour ces « petits travaux » surtout quand il s'agit de rénovation. Avec beaucoup de difficultés, nous avons pu obtenir des réponses pour chacun des lots ; le lot de charpente métallique sera, enfin, attribué par la Commission MAPA mercredi prochain. Comme je vous le disais plus haut et du fait de la conjoncture actuelle, le niveau de prix est nettement plus élevé ce qui va conduire à une augmentation du coût de l'opération aux alentours de 390 000€. Aussi nous vous demandons **D'APPROUVER** la modification des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus. »

Xavier POUREAU déclare « Encore un exemple qui démontre l'incapacité de la Ville à faire face à l'indispensable nous l'avons déjà dit, un CTM neuf aurait été une meilleure opération, quand on voit l'état des locaux du SEVE (l'atelier notamment) et qu'on se dit qu'ils sont encore dedans pour 15 ans ... De plus le montant de l'opération augmente régulièrement (+ 500 000 €, + 30 %) et ce n'est pas fini, suite aux difficultés évoquées par Loïc RABIN. On votera, mais encore à contrecœur. Et il faut aussi ajouter le coût du relogement et des loyers qu'on va payer pendant tous les travaux, soit en gros 300 000 € de plus. L'achat des locaux de la DTM (270 000 €) et le loyer du hangar (1 000 € par mois). »

Yves GUYOT répond : « On a estimé que ce bâtiment avait un intérêt dans un redéploiement futur du port, je pense que c'est une idée qui doit vous plaire. Ça tombait bien concernant le CTM. La motivation n'était pas le CTM principalement, aussi le CTM mais pas principalement. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « Où je ne vous rejoins pas c'est si on était parti sur un équipement neuf le montant des dépenses aurait été sûrement réévalué aussi par rapport à un montant inférieur au jour d'aujourd'hui par rapport aux 300 000 euros sur un investissement d'1,5 millions, qu'est ce qu'il en aurait été sur un investissement de 5 millions. »

Xavier POUREAU répond : « Pas tout à fait d'accord pour le marché du neuf, il y a moins de surprises, les artisans préfèrent venir sur du neuf. Et on aurait pu le faire par tranches, l'architecte sait le prévoir. Et au bout de quelques années tout le monde aurait été sur le même lieu. »

Loïc RABIN répond : « Il est quand même intéressant d'avoir une unité de lieu pour l'ensemble des services. Il est clair que sur le projet qui avait été envisagé lors du mandat précédent on arrivait à un montant astronomique et tout le monde a plié le dossier aussi sec parce qu'on était à 8 millions d'euros. Il est possible qu'à l'époque on ait vu un peu grand mais quand même ! Et on s'est rendu compte que la rénovation de locaux ne veut pas forcément dire être plus chère que de la construction de locaux neufs. »

Présents : 25	Pouvoirs : 8	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification d'Autorisation de Programme.

29) CONVENTION AVEC LORIENT AGGLOMERATION – GESTION DES EAUX PLUVIALES

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

30) CONVENTION LORIENT AGGLOMERATION : PROTECTION DES DONNEES

Gwendal HENRY donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

31) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR ESPACIL : DOMAINE DE KERLOUARN

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur cette garantie d'emprunt.

32) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LORIENT HABITAT : REAMENAGEMENT DE PRÊTS

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur cette garantie d'emprunt.

33) MULTI-ACCUEIL : CHOIX DU MODE DE GESTION – AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION (CONCESSION – EX DSP)

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare : « Vous avez fait le choix d'une procédure de concession pour la gestion de la structure multi-accueil. C'est votre choix, ce n'est pas le nôtre. De notre côté, nous aurions aimé une gestion publique. Pour justifier votre décision, vous avancez certains arguments, quelque peu orientés à notre goût, pour ne pas dire partisans, que nous ne partageons pas. Ainsi, nous pouvons lire à la page 8 du rapport sur le principe de concession, l'étonnante phrase suivante : « *La gestion comptable et technique d'un équipement petite-enfance, dans un environnement techniquement complexe, requièrent un savoir-faire et des compétences professionnelles pointues souvent difficiles à réunir en interne dans une personne publique.* A vous lire, la gestion en régie est donc d'une telle complexité, d'une telle difficulté que vous préférez y renoncer et privilégier la concession. On peut donc saluer, ce soir, l'exploit de communes, dont certaines voisines de la nôtre, qui ont réussi à surmonter ces obstacles en adoptant la régie pour la gestion de la petite enfance.

Je terminerai cette intervention en rappelant le mode de gestion de l'EHPAD Stêr-Glas, lequel, si je ne m'abuse, est bien en régie. Nous pensons que la gestion d'une telle structure requiert « *un savoir-faire et des compétences professionnelles* » aussi complexes et difficiles, voire, peut-être même, supérieurs à ceux nécessaires pour la gestion d'un multi-accueil. Et pourtant, malgré les nombreux « inconvénients » de la régie directe que vous évoquez à la page 8 du dossier, le mode de gestion de l'EHPAD Stêr-Glas semble, visiblement, vous satisfaire ! Pour ce bordereau, nous voterons donc contre. »

Xavier POUREAU répond « Nous nous abstenons parce nous avons une inquiétude sur la clause additionnelle qui prévoit une restriction éventuelle de 15 places en cours de DSP, même si le risque est faible : cela ne va-t-il pas faire peur au prestataire éventuel ? Nous aurions préféré qu'on s'oriente vers une solution qui nous amène à nous passer de cette maison de Saint Gilles avons déjà proposé qu'on utilise Anjela Duval après avoir réaménagé les lieux. »

Michèle DOLLÉ répond à Xavier POUREAU : « On en avait déjà discuté, je vous avais déjà expliqué sur la maison de Saint-Gilles. Si nous abandonnions la maison de Saint-Gilles, nous avons un agrément de 50 places et l'agrément est lié au lieu. De toute façon, nous perdrons les 50 places. »

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 27	Contre : 3 LGPH	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la procédure et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

34) PROVISION CONTENTIEUX CGT – REGIME INDEMNITAIRE

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « On votera bien sûr ce bordereau et le suivant mais on s'étonne quand même du nombre de contentieux entre la Ville et d'autres parties.

- Lors du dernier Conseil Municipal, ce sont 3 contentieux qui nous ont été présentés.
- Ce soir, il y en a deux.

Et on ne parle pas de celui qui est en cours devant le Tribunal Administratif concernant la propriété des murs de la maison de la petite enfance à Saint-Gilles et auquel vous faites référence dans le bordereau n°34 que nous venons d'étudier. »

Michèle DOLLÉ répond : « Vous en avez tout à fait le droit. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « C'est tout simplement parce qu'il y avait beaucoup de choses à mettre en ordre tout

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur la constitution de cette provision

35) PROVISION CONTENTIEUX LE PABIC EPOUSE JOUNOT

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord sur la constitution de cette provision

36) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU REGLEMENT DES ASTREINTES

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Un bilan des astreintes devait être réalisé après un an de fonctionnement : quand aurons-nous le bilan ? »

Michèle DOLLÉ répond : « C'est prévu. Je sais que l'évaluation et le bilan des astreintes est prévu lors d'un prochain CHSCT. Thierry MARION (Directeur des Services Techniques) ? C'est passé au CHSCT de juin (2018), je l'ai oublié. Ça sera joint au compte-rendu. »

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette modification du règlement des astreintes.

37) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Nous allons nous réjouir du recrutement d'un le brigadier de police, 4 postes permanents ça commence à devenir correct pour une ville de la taille d'Hennebont, vu les problèmes croissants de sécurité ; notre projet en prévoyait plutôt 6 ; dommage de ne pas l'avoir fait plus tôt. Pour l'agent de maîtrise, il est au tableau des emplois permanents, mais le besoin c'est pour une durée limitée, de 4 ans, donc que fait-on au bout de 4 ans, on maintient ce poste ? »

Michèle DOLLÉ répond : « Il y aura à un moment donné une réorganisation avec des départs en retraite mais on sait très bien qu'on aura besoin de ce poste d'agent de maîtrise donc effectivement on l'a inscrit au tableau des emplois permanents parce que c'est un recrutement interne et que, dans ce cas-là, on doit l'inscrire au tableau des emplois permanents. En ce qui concerne le policier municipal vous avez tout à fait raison mais il était extrêmement difficile de recruter un policier municipal contractuel. On a essayé pendant un an et c'est absolument impossible. Les gens ne viennent que par mutation et il leur faut des habilitations qu'ils n'ont pas quand ils sont contractuels. C'est pour cela qu'on a pris la décision. »

Fabrice LEBRETON répond « Nous voterons bien sûr ce bordereau. On se félicite de la création d'un poste de policier municipal mais cela ne remplace pas ceux de la Police Nationale. Une fois encore, et nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises lors de conseils municipaux antérieurs, nous regrettons qu'une ville comme la nôtre, avec près de 17.000 habitants, n'ait pas un commissariat digne de ce nom ouvert beaucoup plus souvent. »

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification du tableau des emplois permanents comme indiqué.

Levée de la séance à 21 h 58
